



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, vendredi 2 septembre 2016

### « **Embauche PME** » : une nouvelle mesure de soutien à l'embauche à Mayotte

Le décret de mise en place du dispositif « Embauche PME » à Mayotte a été publié au Journal Officiel le 14 août 2016.

Cette nouvelle mesure d'aide à l'embauche instaure une aide forfaitaire aux petites et moyennes entreprises établies à Mayotte de moins de 250 salariés.

La date du début d'exécution du contrat doit intervenir entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016.

- **Quelles entreprises ?**

Cette mesure s'adresse aux petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés établies à Mayotte.

- **Quel type contrat ?**

Le bénéfice de l'aide est ouvert aux embauches en Contrat à Durée Indéterminée et en Contrat à Durée Déterminée d'une durée d'au moins 6 mois ou en contrat de qualification d'au moins 6 mois.

- **Quel type de rémunération ?**

L'aide s'adresse aux salariés embauchés dont la rémunération est inférieure ou égale au salaire minimum garanti majoré de 30%.

- **Quel montant ?**

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 4 000 euros sur 2 ans à raison d'un versement de 500 euros par trimestre.

- **Est-ce cumulable avec d'autres aides ?**

Cette aide est cumulable avec un contrat de qualification et le dispositif de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Cette mesure est une nouvelle opportunité en faveur de l'emploi et le développement tissu économique mahorais qui est constitué en très grande majorité de PME et de TPE.

- **Où et comment faire la demande de l'aide à l'embauche PME?**

Le dossier pour la demande d'aide est téléchargeable en ligne sur le site de la Dicccte de Mayotte et est également disponible dans les agences du Pôle Emploi et à l'Agence de Service de Paiement (ASP).

Le document cerfa complété et les pièces justificatives devront être adressés à l'adresse suivante :

ASP délégation de Mayotte  
BP 1100 Rond-point de Kawéni  
97600 Mamoudzou

Contact presse :

Syttie-Zalifa Abdillahi

02.69.61.00.30 / 976.communication@dieccte.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -  
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

[www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)



Préfet de Mayotte

@Prefet976